

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

Excusé :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. DEWAILLY Bruno
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
Mme PARMENTIER RICHEZ Isabelle à Mme BRASME Marie-Laure
M. BAILLY Claude à M. DUCATEZ Marc
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale
M. WAYENBURG Aymeric à M. MORTELECQUE Denis
Mme BARBE Marie-Laurence à Mme MOUILLE Sophie

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des emplois

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : jeudi 6 avril 2023

Date de réception en préfecture : jeudi 20 avril 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2023**RESSOURCES HUMAINES**

Mise à jour du tableau des emplois

Préambule

Suite aux créations et aux suppressions de postes en séances des 19 octobre 2022 et 14 décembre 2022, il convient d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu, l'avis favorable des membres présents de la commission « Administration Générale » du 6 avril 2023,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal en séance du 6 juillet 2022 ;

Attendu que, suite aux créations et suppressions de postes en séances des 19 octobre 2022 et 14 décembre 2022, il convient d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité ;

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 12/04/2023

COMMUNE

CADRE OU EMPLOI	CATEGORIE	Postes budgétés	Postes pourvus	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL			
				*TC : TEMPS COMPLET *TNC : TEMPS NON COMPLET			
				TC*	Nombre HEURES	TNC*	Nombre HEURES
SECTEUR ADMINISTRATIF		17	15	17		0	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	1	35H00		
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1	1	35H00		
ATTACHE (1 agent actuellement en détachement)	A	2	1	2	35H00		
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	2	2	2	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	1	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3	3	3	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	7	7	7	35H00		
SECTEUR ANIMATION		12	8	6		6	
ANIMATEUR	B	1	1	1	35H00		
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	5	5	5	35H00		
	C	2	2			2	33H00
	C	4	0			4	26H00
SECTEUR SOCIAL		2	2	1		1	
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	1	1	1	35H00		
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	1	1			1	31H30
SECTEUR CULTUREL		2	1	1		1	
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1	1	1			
	C	1	0			1	17H00
SECTEUR POLICE MUNICIPALE		1	1	1		0	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	1	1	35H00		
SECTEUR TECHNIQUE		36	31	29		7	
TECHNICIEN	B	1	1	1	35H00		
AGENT DE MAITRISE	C	2	2	2	35H00		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	C	2	2	2	35H00		
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	24	21	24	35H00		
	C	1	1			1	25H00
	C	3	1			3	26H00
	C	1	1			1	30H00
	C	2	2			2	31H30
TOTAUX		70	58	55		15	

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin en Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de M. DEWAILLY Bruno, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

D'APPROUVER la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité tel que présenté ci-dessous.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

